

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

DAO-N° HCR-NER-SUP-0010-2021

DÉMANDE DE PROPOSITIONS POUR SIGNATURE D'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ASSURANCE POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE HCR AU NIGER

DATE DE LANCEMENT : 22 Novembre 2021

DATE DE CLOTURE : 13 Décembre 2021

INVITATION A SOUMISSIONER

Niamey, le 22 Novembre 2021

Mesdames/Messieurs,

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Niger, invite les fournisseurs qualifiés et dument enregistrés à faire des propositions d'offres pour l'établissement d'accord-cadre pour la fourniture des services décrits ci-dessous :

La souscription d'une police d'assurance à responsabilité Civile au tiers pour la couverture du parc roulant de la Représentation de HCR au Niger, pour une période de douze (12) mois renouvelable une fois, à partir du 1er janvier 2021 ;

En plus de la responsabilité civile, l'assurance routière couvrant les personnes et biens transportés pour tous les véhicules du parc HCR au Niger.

L'Assistance sans frais au HCR dans le suivi et le règlement de tous les cas d'accidents impliquant les véhicules ; camions ou motos du HCR

Le HCR attribuera un/ou plusieurs accords-cadres pour une durée initiale d'un (01) an qui pourrait commencer au 1^{er} janvier 2021 avec une possibilité d'extension pour une (01) année supplémentaire sous réserve d'une évaluation positive. Les soumissionnaires retenus seront requis de maintenir leurs offres de prix pendant toute la durée des accords-cadres.

En plus, les autres agences et Programmes des Nations Unies auront le droit de bénéficier des mêmes prix et des mêmes conditions de contrat que ceux offerts par les soumissionnaires qui seront retenus dans le cadre de cette proposition d'offres. Ceci pourrait constituer une base sur laquelle les autres agences et programmes des Nations Unies pourront établir de nouveaux accords-cadres avec les fournisseurs retenus.

Nous vous recommandons fermement de lire attentivement le contenu de cette demande de propositions et les documents qui y sont annexés. Le non-respect de procédures énumérées dans ce document d'appel d'offres pourrait conduire à la disqualification du processus d'évaluation de votre proposition d'offre.

A l'attention des Sous-contractants : Vous être priés de vous référer à l'article 5 des conditions générales des contrats du HCR, lequel fait partie intégrante de cet appel d'offres.

Pour la présentation et la soumission de votre proposition, veuillez trouver ci-après les instructions et les annexes suivantes :

- ✓ La présente lettre d'invitation
- ✓ Les instructions aux Soumissionnaires
- ✓ Annexe A : Termes de références
- ✓ Annexe B : Formulaire commun d'enregistrement des fournisseurs
- ✓ Annexe C : Liste de services similaires
- ✓ Annexe D : Formulaire de l'Offre financière
- ✓ Annexe E : Formulaire de l'offre technique
- ✓ Annexe F : canevas de barème d'évaluation
- ✓ Annexe G : Conditions générales de services
- ✓ Annexe H : Parc automobile de HCR

La proposition complète, présentée selon les instructions aux soumissionnaires, devra être reçue **au plus tard le 13 Décembre 2021 à 23 :59 précises** physiquement ou aux adresses

mails indiquées dans le dossier d'appel d'offres. Les propositions technique et financière devront être **clairement détaillées** et présentées chacune dans **un dossier ou fichier séparé**.

Sincèrement,

Louncy Fofana
Supply Officer, Niamey



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

I. OBJECTIF

La procédure en cours concerne la souscription d'une police d'assurance à responsabilité Civile au tiers pour la couverture du parc roulant de la Représentation de HCR au Niger, pour une période de douze (12) mois renouvelable une fois, à partir du 1er janvier 2021 ;

En plus de la responsabilité civile, l'assurance routière couvrant les personnes et biens transportés pour tous les véhicules du parc pour le compte du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Niger, selon ce qui est stipulé dans les Termes de référence (**Annexe A**).

2. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le dossier du présent Appel d'Offres est constitué des documents et annexes suivantes :

- ✓ La présente lettre d'invitation
- ✓ Les instructions aux Soumissionnaires
- ✓ Annexe A : Termes de références
- ✓ Annexe B : Formulaire commun d'enregistrement des fournisseurs
- ✓ Annexe C : Liste de services similaires
- ✓ Annexe D : Formulaire de l'Offre financière
- ✓ Annexe E : Formulaire de l'offre technique
- ✓ Annexe F : canevas de barème d'évaluation
- ✓ Annexe G : Conditions générales de services
- ✓ Annexe H : Parc automobile de HCR

Les soumissionnaires prépareront les offres en se référant aux instructions et autres documents constitutifs du Dossier d'Appel d'offres (DAO).

Il est fortement conseillé de lire attentivement ce dossier d'Appel d'Offres. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du soumissionnaire du processus d'évaluation des offres.

3. ACCUSE DE RECEPTION

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous contacter par retour de courrier électronique à l'adresse suivante : **NGRNIBID@unhcr.org** afin de :

- Confirmer la bonne réception de l'Appel d'Offre, et
- Nous faire part de votre souhait de participer ou non à l'Appel d'Offre.

IMPORTANT :

Veillez noter que les offres ne doivent pas être envoyées à l'adresse électronique ci-dessus. L'envoi des offres directement à cette adresse peut entraîner la disqualification du soumissionnaire.

4. VALIDITE DES OFFRES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

La durée minimale de validité des offres sera de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires, commençant le jour de la date limite de dépôts de propositions. Pendant cette période, aucune modification de la soumission ne sera admise.

Toute proposition qui n'est pas valable pendant au moins cette durée de temps sera rejetée.

Le HCR fera tout son possible pour signer le contrat ou pour passer la commande dans cette période. Néanmoins dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait demander, par écrit, une extension de validité des dites propositions. Les soumissionnaires qui décident d'accepter cette extension ne seront pas autorisés à modifier la proposition initiale.

La date limite pour le dépôt d'offres est fixée au 13 Décembre 2021 à 23h 59' précises. Les propositions déposées après la date limite établie ne seront pas valables.

5. PRESENTATION DES OFFRES

Votre offre doit être rédigée en **français**.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux formats demandés sont susceptibles de ne pas être prises en compte.

Les offres soumises devront inclure un index détaillé ou table des matières facilitant l'accès aux informations. De plus, toutes les pages correspondantes aux documents qui doivent être présentés, seront paraphées et numérotées corrélativement.

IMPORTANT :

L'adjonction de copies de votre offre à toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre qu'aux adresses de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre proposition directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la **section 7 " Soumission des offres "** de cet appel d'offres.

Les soumissions devront être présentées dans deux offres distinctes nommées :

- I. Offre Technique et**
- II. Offre Financière**

5.1. Contenu de l'Offre Technique

IMPORTANT :

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification.

La composante technique de votre proposition doit être présentée avec concision et être structurée dans l'ordre suivant. Elle doit contenir au minimum les documents et informations suivants, mais non limités à :

5.1.1. DOCUMENTATION GENERALE

- a. Une **fiche de renseignements** sur le soumissionnaire, (ou le groupement d'entreprise), notamment en ce qui concerne le statut juridique, les expériences et les capacités financières de l'Entreprise (**voir Annexe B**) dûment rempli, signé et cacheté ;
- b. Une copie conforme du **Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM)**, l'identification Nationale au nom exact de l'entité soumissionnaire.
- c. L'attestation et le numéro d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ainsi que la preuve que le soumissionnaire est en règle par rapport au paiement des contribution de la sécurité sociale.

- d. Une déclaration indiquant l'acceptation par le/la soumissionnaire des conditions indiquées dans le présent dossier et notamment les termes de références et les conditions générales des Nations Unies (**voir Annexe G**), et qu'il/elle prend l'entière responsabilité des informations et des documents soumis dans le cadre du présent appel d'offres.

5.1.2. DOCUMENTATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

Les références quant à la capacité financière du soumissionnaire, attestées par les documents suivants :

- a. Le quitus des services des impôts délivré au Soumissionnaire, portant son Numéro d'Immatriculation Fiscale (**NIF**) et datant d'au moins trois (3) mois ou toute autre preuve de paiement d'impôts par le fournisseur,
- b. Un certificat de non-faillite délivré par le Tribunal de Commerce et datant de moins de trois (03) mois.
- c. En cas d'alliance, constitué ou à être, toutes les signatures devraient individuellement présenter les informations indiquées dans les littéraux précédents a) et b).

Il est impératif de bien noter qu'aucune indication de l'offre financière ne devra figurer dans « l'Offre Technique ».

5.1.3. DOCUMENTATION TECHNIQUE

- a. Garantir la qualité des services à fournir, en présentant des copies de certificats de qualité des services ou des attestations de bonne prestation pour les services fournis au cours de cinq (05) dernières années, en joignant des informations sur **les contrats semblables** à celui envisagé par le présent Appel d'Offre (**Annexe C**).
- b. La liste des clients institutionnels pendant les trois dernières années avec des adresses et les noms de personnes autorisées comme référence.
- c. Le planning ou le chronogramme de service pour la construction du Guest house et le bureau.
- d. Toute prestation stipulée dans les termes de référence et non incluse dans l'offre sera considérée comme « non conforme » pendant l'évaluation. Toutes les prestations supplémentaires offertes devraient être décrites en détail.
- e. La liste et la description des moyens matériels et humains devant servir dans le cadre de cet appel d'offre.

5.2. Contenu de l'Offre Financière

Les propositions correspondront aux coûts des services envisagés tels dans le Termes de Référence et indiqué dans le formulaire de l'offre financière (Annexe D) et doivent indiquer :

- Le cout unitaire à payer hors Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) pour l'assurance des véhicules (cfr Annexe D)
- La validité de l'offre.
- Tout autre concept qui peut induire des frais pour les services à fournir.

Pour des raisons d'évaluation et de conformité, les soumissionnaires sont priés de présenter leurs offres financières selon le même modèle fourni dans l'annexe D.

Important : Le coût de préparation et la présentation de soumission et d'autres transactions et/ou les dépenses qu'exige la participation à cet appel d'offres sera de la seule responsabilité de chaque soumissionnaire, le HCR n'en sera en rien responsable.

6. SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Les propositions ne doivent pas avoir des lignes de suppression, ratures ou surcharges sur l'écriture. Dans le cas où la proposition exige une correction, elle devrait être paraphée par le signataire mandaté de l'offre.

Les dossiers contenant respectivement les Offres Techniques et Financières porteront en plus de l'identité du soumissionnaire et des références de l'appel d'offres telles que portées sur l'invitation à soumissionner, les inscriptions respectives suivantes **Offre Technique et Offre Financière**.

Pour une meilleure facilitation du processus d'évaluation des offres, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir transmettre leurs soumissions en deux composantes distinctes suivantes :

Une offre technique comprenant toutes les informations techniques requises dans le dossier d'Appel d'offres.

Une offre financière comprenant tous les éléments de coûts, signée avec l'en-tête de votre entreprise ainsi que son sceau. Les soumissionnaires sont appelés à respecter et à remplir le formulaire de soumission financière (**Annexe D**).

Les offres doivent comporter l'en-tête officiel du soumissionnaire, identifiant clairement l'entreprise. Elles doivent être soumises **physiquement ou par courriel**.

Dépôt physique :

Votre proposition doit être présentée en deux parties contenues dans deux enveloppes différentes :

- a) Offre technique : qui doit présenter les caractéristiques techniques de la proposition
- b) Offre financière : présentant les aspects financiers

Les offres technique et financière (a & b) peuvent être envoyées en copies imprimée et doivent dans ce cas être dans une grande enveloppe.

La grande enveloppe doit parvenir sous pli fermé au bureau de l'UNHCR à Niamey, sis au quartier Dar Salam, avec la mention « AVIS D'APPEL D'OFFRES N° HCR/NER/SUP/0010/2021 » sur l'enveloppe.

Les Offres sont à déposer sous pli fermé au bureau de l'UNHCR de Niamey dans une urne réservée à l'entrée de la réception du bureau.

Dépôt par courriel :

- Offre technique doit être envoyée à : **NGRNIBID@unhcr.org** ;
- Offre financière doit être envoyée à : **NGRNIBID@unhcr.org** ;

Les e-mails de soumission devront clairement indiquer en objet, en plus de l'identité du soumissionnaire et la référence de l'appel d'offre, les inscriptions respectives suivantes : « **Offre technique** » et « **Offre financière** ».

Important : Les offres transmises par toute autre voie ne seront pas prises en considération.

7. AMENDEMENTS ET MODIFICATIONS

Tout soumissionnaire peut solliciter des explications ou amendements relatifs au contenu du présent dossier d'appel d'offre **sept (7) jours avant la date de clôture**. Ces requêtes ne seront reçues que sous forme des messages électronique (Email) adressés à : **NGRNIBID@unhcr.org**

Avec la mention « *Appel d'offres DAO-N° HCR-NER-SUP-0010-2021 : demande d'explication* »

Les réponses ou explications, sans mention du requérant, feront l'objet des Notes d'explication qui seront communiquées par écrit **au plus tard 05 jours avant la date clôture** à tous les soumissionnaires potentiels ayant confirmé la bonne réception du dossier d'Appel d'Offre par retour de courriel (Email).

À tout moment avant la date limite des transmissions des offres, le HCR peut de son propre chef ou à la suite d'une demande d'explication modifier les documents du présent dossier d'appel d'offres. Cette modification se fera à travers un amendement qui figurera dans une note explicative qui sera communiquée à tous les participants.

Au plus tard cinq (5) jours avant la date de remise des offres, le HCR peut, notamment à la suite d'une demande d'éclaircissement par une entreprise, modifier le Dossier d'Appel d'Offres à l'aide d'additifs.

Ces additifs feront partie intégrante du dossier d'appel d'offres et ils seront communiqués par courriel, au moins **cinq (5) jours** avant la date limite de dépôt des offres, à toutes les entreprises qui auront confirmé la réception du Dossier d'Appel d'Offres.

Pour donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le HCR pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres.

8. ÉVALUATION DE PROPOSITIONS

8.1. Ouverture et examen préliminaire des offres

Une fois passée la date limite pour la présentation des offres, l'ouverture des soumissions commencera, en séparant les dossiers contenant les offres techniques de ceux contenant les offres financières. Les offres techniques seront ouvertes tandis que les offres financières resteront sous scellées pour une ouverture ultérieure des seules offres qui auront passé le cap de la qualification technique.

La première partie de l'évaluation sera l'examen préliminaire des offres qui consiste en la vérification des propositions techniques, de toute la documentation exigée et de sa conformité aux Termes de Référence (TD) du dossier d'appel d'offres.

Seules les propositions qui observent la présentation de la documentation générale, la documentation légale et financière demandées seront qualifiées.

8.2. Évaluation des offres

L'évaluation technique et économique de propositions sera faite avec le barème suivant :

Evaluation

Proposition technique : 60 points
Proposition financière : 40 points

Le score total de la proposition à être évaluée sera obtenu selon la formule suivante :

Score total de la proposition	=	Score technique de la proposition	+	Score financier de la proposition
--------------------------------------	----------	--	----------	--

L'offre reconnue la plus proche des intérêts du HCR sera celle qui réalise des objectifs techniques et économiques considérant les aspects ci-après.

Conditions d'INELIGIBILITE

Les documents suivants doivent nécessairement être fournis, il s'agit des documents administratifs et financiers suivants dont les copies devront être annexées à l'Offre Technique :

- Certificat d'enregistrement au nouveau Registre de Commerce et crédits immobiliers (RCCM) ;
- Attestation fiscale (NIF) ou toute autre preuve de paiement d'impôts par l'entreprise ;

L'absence de l'un ou l'autre de ces documents constituera une cause de **disqualification de la soumission**.



Evaluation Technique (Maximum 60 points)

Les aspects suivants seront qualifiés :

Expérience générales et spécifiques dans le domaine			30 points
Experiences générales (20 POINTS)	Plus de 4 services similaires	20	
	3-4 services similaires	15	
	1-2 services similaires	10	
Expérience spécifiques (10 POINTS)	Expérience avec le système des NU et missions diplomatiques	10	
	Expérience avec les ONG et autres institutions nationales	8	
RESSOURCES TECHNIQUES & HUMAINES:			
MATERIEL ET EQUIPEMENTS (20 POINTS)	Très adéquat : Dépanneuse, camion grue, etc. (matériels proposés jugés bon)	20	
	Adéquat (matériels proposés jugés moyens)	15	
	Inadéquat (aucun matériel proposé)	0	
RESSOURCES HUMAINES (4 POINTS)	Très adéquat (+4 CV pertinents dans le domaine)	4	
	Acceptable (1-3 CV Pertinent dans le domaine)	2	
	Aucun CV	0	
Méthodologie et organisation du travail (Le processus de réclamation et des remboursements des primes d'assurance)			6 points
Processus de réclamation et des remboursements des primes d'assurance jugés très pertinents		6	
Processus de réclamation et des remboursements des primes d'assurance jugés pertinents		4	
Aucun processus de réclamation et des remboursements des primes d'assurance		0	
Total			60 Points

Remarque : Le score minimal à atteindre afin d'être considéré comme techniquement qualifié sera de 60%, soit 36 sur les 60 points.

NOTE : Le HCR se réserve le droit de contrevérifier les informations fournies dans l'offre technique du soumissionnaire.

Le HCR se réserve le droit d'évaluer à sa discrétion la performance des soumissionnaires ayant été ou sont présentement en relation d'affaire avec son opération au Niger

Evaluation FINANCIERE

Offres financières jugées réalistes :

Quarante (40) points seront attribués au soumissionnaire ayant présenté l'offre hors taxe la moins élevée parmi les offres financières jugées réalistes par la Commission de dépouillement. Les autres soumissions recevront proportionnellement les points suivant les informations présentées dans leur offre financière selon la règle suivante :

$$N_{fin} = N_{fin_max} \times (O_{fin_min} / O_{fin})^2$$

Où : N_{fin_max} = 40 points dans le cas présent,
 N_{fin} = la note à attribuer à l'offre sous étude.
 O_{fin_min} = Offre financière la plus intéressantes et
 O_{fin} = Offre financière sous étude

Offres financières jugées non réalistes :

Les offres financières jugées non réalistes se verront attribuer une note $N_{fin_x}=0$

10. ADJUDICATION DU CONTRAT

La soumission estimée convenant le mieux aux intérêts du HCR sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés et qui est en conformité avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total des points (offres technique et financière) le plus élevé.

11. ANNULATION DE L'ADJUDICATION

Au cas où l'adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise conséquemment à l'évaluation de son offre et/ou de signer le Contrat dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la notification officielle d'adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l'Adjudicataire

Dans ce cas, le HCR pourra adjuger le contrat au prochain soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer un nouvel appel d'offre.

12. CONCOURS DESERTE

Le HCR peut déclarer que le concours est déserté dans les cas suivants :

- S'il n'y a pas de soumissionnaires
- Si aucun des soumissionnaires ne répond aux exigences du dossier d'appel d'offres
- Si une véritable compétition n'a pas lieu entre les soumissionnaires ou si le HCR estime que les offres ne reflètent pas les conditions générales du marché

13. CONTRAT

Chaque soumissionnaire adjudicataire, devra signer un contrat avec la Représentation du HCR au Niger dans les quinze (15) jours suivants la réception de la notification d'adjudication, admettant que toutes les obligations ont émané de la Proposition Technique et Financière et les présents Termes de Référence.

Pendant la période durant laquelle le Contrat de Services est en vigueur, il n'y aura aucune modification relative aux coûts, conditions de services offerts et/ou d'autres considérations, sans justification valable. Le contrat sera annulé s'il n'y a pas entente sur ce point.

14. GARANTIE

Sans Objet

15. PENALITES

Le prestataire peut être disqualifié par le HCR, en accord à ce qui est établi dans le présent dossier.

Tous les désaccords ou les controverses qui ne peuvent pas être résolues à l'amiable seront exclusivement soumis à l'arbitrage selon les Règles d'Arbitrage de la Commission de Nations Unies sur le Droit Commercial International (UNCITRAL).

16. PAIEMENT

Les factures incorrectes seront retournées au Prestataire pour correction, ceci annulant le délai de paiement initial. Un nouveau délai de 30 jours commençant à compter de la soumission de la facture corrigées et re-datées.

Les paiements seront faits sur base de la facturation relative à l'offre financière du fournisseur par virement bancaire via la banque choisie par le HCR.

17. CONSIDERATIONS FINALES

Il est établi que tous les amendements, explications et documents supplémentaires sont partie intégrante du présent dossier d'appel d'offres et devront être considérés en présentant les documents requis et en faisant la soumission.

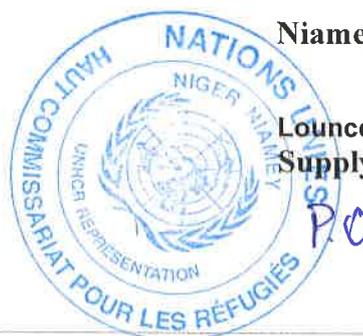
Durant l'évaluation, les soumissionnaires peuvent être invités à expliquer et à confirmer des données nécessaires à une interprétation correcte des documents présentés. Ces explications ne pourront en aucun cas être interprétées comme une option laissée aux participants de corriger des omissions ou de modifier les documents déjà soumis.

Le HCR se réserve le droit de contacter les clients des soumissionnaires ou toute autre source qu'il juge pertinente afin de confirmer certaines informations à lui fournies.

Le cas échéant, le HCR se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de n'importe quelle proposition. Il peut rejeter toutes les propositions et/ou annuler ce processus d'appel d'offre à tout moment, avant la signature du contrat sans être astreint à aucun dédommagement vis à vis du soumissionnaire ou des soumissionnaires affectés par cette décision ni être obligé d'en fournir les raisons aux soumissionnaires.

Les propositions soumises devront correspondre entièrement aux services souhaités par le HCR et tels que spécifiés dans le présent dossier d'appel d'offres. De plus, l'adjudicataire devra respecter les règles et obligations légales découlant du contrat qui sera signé.

Niamey, le 22 Novembre 2021



Louncy Fofana
Supply Officer, Niamey